

UNE CONVENTION INÉDITE entre le Pays du Mont-Blanc et l'École Militaire de Haute-Montagne (EMHM)

La CCPMB, les 10 communes et l'École Militaire de Haute-Montagne (EMHM) signeront ce vendredi 22 mai une convention de partenariat destinée à **renforcer les liens entre les Armées et le territoire. Logement, jeunesse, emploi, mémoire ou encore accompagnement des familles militaires** : cette convention ouvre de nouvelles relations entre le territoire et les troupes de montagne.

Présente depuis de nombreuses années à Chamonix, l'EMHM occupe une place importante dans la vie locale. À travers cette convention, les collectivités souhaitent structurer des actions concrètes autour de plusieurs enjeux majeurs pour le territoire et ses habitants.



CE QUE VA PERMETTRE LA CONVENTION

- Faciliter l'installation des familles de militaires,
- Accompagner les jeunes du territoire,
- Développer les actions citoyennes,
- Faire vivre la mémoire locale,
- renforcer les liens avec les troupes de montagne

1. Faciliter la vie des familles militaires

Chaque année, l'EMHM accueille des militaires mutés, dont une grande partie réside dans les communes du Pays du Mont-Blanc. Emploi des conjoints, garde d'enfants, scolarisation ou encore accès aux services du territoire : les collectivités souhaitent faciliter l'accueil des familles de militaires dans un territoire marqué par une forte tension immobilière.

2. Renforcer les actions auprès de la jeunesse

La convention prévoit également le développement d'actions communes pour renforcer les passerelles entre la jeunesse et les Armées :

- interventions dans les établissements scolaires,
- soutien aux classes défense,
- accueil de stages et d'apprentissages,
- promotion de l'engagement citoyen,
- accompagnement des Journées Défense et Citoyenneté.

À travers ce partenariat, la CCPMB affirme sa volonté de soutenir des projets éducatifs et citoyens porteurs de valeurs d'engagement, de solidarité et de cohésion.

3. Faire vivre les valeurs d'engagement

Les collectivités et l'EMHM souhaitent également renforcer leur coopération autour des cérémonies protocolaire, des actions mémorielles et de la transmission.